

CONSTATS

Le nombre de points lumineux est de 11 millions en France selon l'ADEME*, avec, ces dix dernières années, une augmentation de 30% : les durées d'éclairage, les animations lumineuses, les sur-éclairages se sont multipliés. Toujours selon l'ADEME, l'énergie consommée correspond à celle de la production d'une centrale nucléaire. L'éclairage public constitue 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales et 38 % de la facture d'électricité des communes. Pour la plupart des lampadaires actuels, une proportion de 20 à 50 % de la lumière produite éclaire le ciel.

La biodiversité a besoin d'une alternance jour-nuit, 30% des vertébrés et 60% des invertébrés vivent partiellement ou totalement la nuit. La biodiversité subit des pressions multiples et destructrices du fait des éclairages excessifs et permanents la nuit.

Les très grandes surfaces vitrées reflétant les éclairages environnants sont un piège mortel pour les oiseaux. **Les nouvelles technologies**, qui utilisent des diodes blanches émettrices riches en radiations bleues et ultra-violettes (UV), provoquent une destruction massive d'insectes.

Selon l'ANSES*, les radiations bleues et les ultra-violettes (UV) ont des effets nocifs sur les yeux des enfants et des personnes âgées. L'éclairage artificiel en milieu de travail est corrélatif de sévères pathologies.

La mélatonine, dite « hormone du sommeil », est synthétisée pendant notre sommeil. La synthèse est stimulée dans l'obscurité et inhibée en présence de lumière. Cette hormone renforce nos défenses immunitaires, elle protège notre ADN contre les carcinogènes.

La pollution lumineuse est une nuisance pour les astronomes amateurs et professionnels.

PROPOSITIONS CONCRETES

La nouvelle Région sera dotée de compétences définies par la loi NOTRe* et devra élaborer le SRADDET*, fixant les orientations de la Région, notamment en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique.

L'éclairage public est de la compétence des communes, cependant la nouvelle Région a la possibilité de :

- ☛ **Conventionner avec les PNR*** afin que ces derniers appliquent au mieux des préconisations tenant compte des impacts de la lumière sur la biodiversité.
- ☛ **Solliciter le CRER* et l'ADEME** pour un état des lieux, des conseils techniques et de financement.
- ☛ **Inciter à l'efficacité de l'éclairage public, par des actions telles que :**
 - **éclairer en priorité** les endroits dangereux et lieux de forte affluence, aux heures de haute fréquentation
 - **utiliser les dispositifs passifs** type catadioptrés, bandes réfléchissantes, dispositifs très efficaces sur les voies de circulation routière
 - **éclairer avec des radiations utiles et spécifiques**, en fonction des besoins, et moins nocives pour l'environnement : privilégier les lampes Sodium Haute Pression plutôt que les diodes ; moduler l'intensité de l'éclairage en fonction des besoins. La norme EU 13201, norme européenne non obligatoire en France, conduit à des éclairages excessifs, lorsqu'elle est utilisée comme référence
 - **éteindre l'éclairage public pendant une partie de la nuit partout où il ne se justifie pas expressément.**
- ☛ **Intégrer le concept de « Trame noire »**, zone non éclairée, lors de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

REALISATIONS

☛ L'appel à projet **Eclairage public et économies d'énergie** de la Région Poitou-Charentes a reçu 27 engagements de la part de collectivités : l'économie moyenne générée est de 32,5% en 2014.

☛ Le concours **Villes et Villages Etoilés** organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) récompense les communes « vertueuses » : en 2013, une quinzaine de communes de Poitou-Charentes ont obtenu ce label, début 2014, 216 communes en France ont été labellisées Villes et Villages Etoilés. La convention de juillet 2015 entre la Fédération des PNR* de France et l'ANPCEN renforce celle établie en 2012 pour la défense de l'environnement et de la faune nocturne.

☛ **Le Jour de la Nuit** rassemble depuis 2009, des amateurs et des professionnels de l'environnement nocturne : opération nationale de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, elle permet une prise de conscience des effets de pollution lumineuse. Par exemple, en 2013, la Ville Niort a éteint l'éclairage public sur le secteur dans lequel intervenaient les astronomes amateurs.

☛ **Les lampadaires nouvelle génération** évitent d'éclairer le ciel, ils sont plus économes en dépense d'énergie, et permettent donc de réduire la facture pour les collectivités et les impôts pour les citoyens !

☛ **L'utilisation d'horloges astronomiques** permet d'ajuster les durées et les heures d'éclairage avec précision.

☛ **La modulation de l'éclairage public** en fonction des besoins occasionnels, permanents ou temporaires est de plus en plus utilisée dans de nombreuses villes en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Zoom sur... Les villes noires la nuit : intérêts économiques, sociaux et environnementaux

La ville de Melle (79), avec 3 500 habitants a été pionnière : son éclairage public est totalement éteint dès 1 h du matin.

La ville d'Angers, avec 150 000 habitants, réduit son éclairage nocturne en respect de la réglementation.

Selon l'ADEME, un réseau d'éclairage public optimisé peut permettre d'atteindre 35 % d'économie. Les économies sont avérées pour les grandes et petites communes.

Lorsque les enjeux des extinctions sont expliqués aux citoyens, les sondages prouvent qu'ils acceptent les extinctions à une très large majorité. Les gendarmeries ne signalent pas davantage de délinquance, voire moins.

Les bénéfiques pour la biodiversité sont reconnus en France et dans les pays de l'OCDE* : il suffit d'observer les lampes émettant de la lumière blanche pour constater qu'elles sont les plus destructrices d'insectes. Lors des périodes nuptiales, les batraciens traversent les routes pour rejoindre des zones humides et sont piégés, attirés par les éclairages routiers : ils sont écrasés en très grand nombre.

POUR ALLER PLUS LOIN

☛ Accompagner les acteurs :

ADEME : <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/gerer-equipements-services/eclairage-public>

ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/led-diodes-%C3%A9lectroluminescentes>

Législation : éclairage nocturne des bâtiments

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027003910&categorieLien=id>

Manifeste ANPCEN, FNE*, SAF* à l'occasion de l'année internationale de la lumière et de la COP 21 :

http://www.anpcen.fr/docs/20150619081940_gxsqcc_doc166.pdf

☛ Publications :

Les cahiers de biodiv'2050 « Comprendre » n°6 Juillet 2015 :

<http://www.missioneconomiebiodiversite.com/biodiv2050>

☛ Evènements :

Le jour de la Nuit, manifestation automnale prévue le 15 10 2015 dans toute la France : <http://www.jourdelanuit.fr/>

Concours des Villes et villages étoilés : http://www.anpcen.fr/index.php5?id_rub=19

